

COMMUNIQUE DE PRESSE

La lutte contre la prolifération des plantes invasives, c'est l'affaire de tous : des pouvoirs publics, du secteur horticole et des consommateurs !

Le débat sur la prolifération des plantes invasives n'est pas neuf. Depuis plusieurs années, des naturalistes et des parlementaires attirent l'attention des autorités pour adopter une stratégie de lutte contre ces plantes. Aujourd'hui, à l'initiative du député PS Claude Eerdeken, accompagné de ses collègues Joëlle Kapompole et Alain Onkelinx, le groupe socialiste du Parlement wallon propose de passer à la vitesse supérieure.

Introduites par l'homme en dehors de leur aire naturelle de distribution, certaines espèces exotiques se développent et se multiplient dans l'environnement, devenant parfois envahissantes.

Ce phénomène pose de graves problèmes environnementaux, socio-économiques et de santé publique. Pour être efficaces, les mesures d'éradication doivent être prises tout au début de la phase de développement de ces espèces quand il est encore temps. Que ce soit au niveau des communes et des parcs naturels, des actions concrètes de gestion sont entreprises. Néanmoins, il est nécessaire de coordonner l'ensemble au niveau régional.

A cet égard, les députés PS saluent le fait que, depuis un an, avec l'aide du Gouvernement wallon, l'ASBL ALTERIAS mène un travail de fond avec le secteur professionnel visant notamment la fin de la commercialisation de certaines plantes et une meilleure information du public.

Force est de constater qu'au-delà de l'aspect pédagogique, il est temps d'éradiquer la présence de certaines plantes qui nuisent fortement à la biodiversité.

En effet, si cette année on interdit la commercialisation de certaines espèces, il n'en demeure pas moins que nos concitoyens pourraient toujours s'approvisionner en dehors de nos frontières.

La proposition de décret qui sera déposée très prochainement au Parlement wallon vise explicitement deux plantes : la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya car leur prolifération est inquiétante en termes sanitaire et environnemental. En outre, la proposition de décret laisse la possibilité au Gouvernement d'étendre ces mesures d'éradications à d'autres plantes qu'il jugerait nuisibles à la biodiversité.

Concrètement, il est proposé que chaque propriétaire d'un bien sur lequel pousse un spécimen d'une de ces plantes devra procéder à son fauchage ou à son arrachage avant le 30 juin de chaque année. Néanmoins, une période transitoire est prévue avant l'entrée en vigueur de cette obligation afin de permettre à chacun d'être informé de ces nouvelles dispositions. En cas de non-respect de cette obligation, les pouvoirs publics pourront procéder à cette destruction aux frais du propriétaire du bien.

Au-delà de ces mesures de destructions, les députés Claude Eerdeken, Joëlle Kapompole et Alain Onkelinx souhaitent qu'une information ciblée soit fournie aux citoyens pour qu'ils comprennent l'objectif poursuivi à travers la destruction. En effet, il ne s'agit pas d'une interdiction supplémentaire mais bien d'éradiquer des plantes qui peuvent poser de graves préjudices à l'environnement mais aussi à l'homme, comme des brûlures causées par le contact avec la sève de la berce du Caucase.

Sylviane Wilante

Attachée de presse Groupe PS

Parlement wallon & Parlement de la Communauté française

GSM. : + 32.(0)473 87.15.55

Tél : +32.(0) 81 25.94.69

Fax : + 32.(0)81.23.09.45